

La lettre n°11

Gestion des adresses IP : d'un enjeu purement technique à un objet de tensions géopolitiques

p.02

SMSI+20 : dernière ligne droite avant l'adoption de la résolution finale

p.06

Un forum pour renforcer la voix des pays francophones dans les débats internationaux sur la gouvernance du numérique et de l'IA

p.09

La Commission européenne prépare un forum multipartite pour accompagner le déploiement de NIS2

p.13

01

Gestion des adresses IP : d'un enjeu purement technique à un objet de tensions géopolitiques

● Depuis 2020, le registre internet régional africain, AFRINIC, traverse une crise sans précédent. Créé en 2004 pour gérer l'allocation des adresses IP sur le continent, il est aujourd'hui paralysé par une succession de contentieux initiés par l'un de ses membres. Les procédures judiciaires engagées à Maurice, où se situe son siège, ont conduit à la dissolution de son conseil d'administration, au gel de ses avoirs bancaires et à la mise sous tutelle de l'organisation.

Cette situation, qui prive temporairement l'Afrique d'une gouvernance stable de ses ressources internet, ne relève pas d'un problème technique: les infrastructures continuent de fonctionner. Elle met en évidence une fragilité beaucoup plus profonde. Le modèle de gouvernance des registres internet repose en effet sur la confiance et sur le respect volontaire des règles adoptées collectivement par la communauté. Mais que se passe-t-il lorsqu'un acteur décide de ne plus jouer le jeu ?

C'est la question qu'illustre le cas AFRINIC. Depuis notre précédent article publié en juin 2023 dans *La Lettre Afnic n°2¹*, la crise s'est aggravée et interpelle désormais au-delà du continent africain. Elle souligne l'absence d'un « chapitre politique » dans les règles de la gouvernance technique de l'internet, celui qui dirait clairement qui a autorité pour agir quand un registre ne respecte plus ses engagements.

Les RIR : un modèle technique fondé sur la confiance

Dans le monde, les adresses IP sont attribuées par cinq registres régionaux (RIR) : RIPE NCC pour l'Europe et le Moyen-Orient, APNIC pour l'Asie-Pacifique, ARIN pour l'Amérique du Nord, LACNIC pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et enfin AFRINIC pour l'Afrique. La mission opérationnelle de ces organisations à but non lucratif est d'examiner les demandes d'adresses, de vérifier qu'elles correspondent à un besoin légitime et de tenir un registre public.

Les RIR sont régis par des principes définis par l'ICANN dans le document ICP-2² et fonctionnent selon les mêmes règles d'ouverture, de transparence, de gouvernance communautaire et d'indépendance des gouvernements. Leurs politiques d'allocation sont quant à elles élaborées par leurs propres communautés, selon un modèle participatif dit « *bottom-up* », c'est-à-dire que les règles ne sont pas imposées par une autorité centrale, mais discutées et adoptées par les acteurs concernés (opérateurs, fournisseurs d'accès, entreprises, associations...) au sein de chaque région.

Pour bien comprendre leur rôle, il est important de rappeler qu'une adresse IP n'est pas considérée comme un bien en propriété, mais comme une ressource technique dont l'usage est délégué par un registre. Leur situation contraste avec celle des noms de domaine : même si eux aussi sont des délégations, ils peuvent être défendus comme des actifs économiques, en s'appuyant par exemple sur un droit de marque ou sur une identité légitime. Les adresses IP, elles, ne bénéficient d'aucun ancrage juridique de ce type : elles sont attribuées tant qu'un besoin est démontré et peuvent, en théorie, être reprises et réattribuées si elles ne sont plus utilisées ou utilisées en dehors des conditions prévues.

En résumé, le modèle ne repose pas sur un droit de propriété, mais sur une délégation d'usage assortie de règles communes. Son efficacité suppose que chacun respecte le cadre établi. C'est précisément cette condition — le respect volontaire des règles — qui a été mise à l'épreuve avec l'épuisement progressif des adresses IPv4. Les réseaux restent majoritairement conçus pour ce protocole et la transition vers IPv6, pourtant indispensable, est freinée par des coûts importants. Les adresses IPv4, devenues rares, ont acquis une valeur marchande considérable. Un marché gris s'est développé, dans lequel les courtiers d'adresses jouent un rôle croissant. Cette tension alimente des comportements opportunistes et fragilise le modèle.

Si la pénurie IPv4 est mondiale, pourquoi est-ce AFRINIC qui concentre les tensions ?

Tous les RIR n'ont pas été créés en même temps : RIPE NCC en 1992, APNIC en 1993, ARIN en 1997, LACNIC en 2002. AFRINIC est arrivé en dernier, reconnu en 2004 et opérationnel dès 2005, pour couvrir l'Afrique et les îles de l'océan Indien, qui étaient jusqu'alors gérées principalement par RIPE NCC, avec l'appui ponctuel d'ARIN et d'APNIC.

Cette arrivée tardive d'AFRINIC a eu une conséquence directe : au moment de sa création, ses homologues lui ont transféré la responsabilité des adresses déjà attribuées en Afrique et l'IANA (*Internet Assigned Numbers Authority*) lui a confié de nouveaux blocs IPv4. AFRINIC a ainsi démarré avec une réserve d'IPv4 relativement plus importante que celles dont disposaient les autres registres à la même époque. Cela explique pourquoi la pénurie a touché l'Afrique plus tardivement et pourquoi cette région est devenue particulièrement convoitée par des acteurs cherchant à contourner l'épuisement des adresses dans les autres régions.

1. *Quand les réglementations locales entrent en conflit avec les règles de gouvernance de l'internet*, La Lettre Afric n°2, juin 2023 : [La-Lettre-Afric-N°2.pdf](#)

2. *ICP-2: Criteria for Establishment of New Regional Internet Registries*, ICANN, 2001 : <https://www.icann.org/resources/pages/new-rirs-criteria-2012-02-25-en>

D'un différend contractuel à la paralysie judiciaire

La crise AFRINIC a débuté en 2020 lorsque le RIR a reproché à Cloud Innovation, un de ses membres enregistré aux Seychelles, d'avoir utilisé de larges plages d'adresses IPv4 en dehors de la région, en contradiction avec son contrat de service. AFRINIC avait alors engagé une procédure interne pour récupérer ces adresses et Cloud Innovation avait immédiatement répliqué en saisissant les tribunaux mauriciens.

Le différend contractuel s'est rapidement transformé en une série de contentieux. Entre 2021 et 2022, les juges ont ordonné le gel des comptes bancaires d'AFRINIC, estimés à plusieurs dizaines de millions de dollars, et prononcé la dissolution de son conseil d'administration. Un administrateur judiciaire a alors été nommé pour assurer la continuité minimale des activités.

Déjà à l'époque, ce recours systématique au droit local avait mis en évidence un décalage préoccupant : les règles qui encadrent la gouvernance de l'internet n'ont aucune valeur contraignante face aux tribunaux nationaux. En l'absence de mécanismes internationaux codifiés, une décision locale avait suffi à paralyser une fonction critique de l'internet mondial.

C'est ce premier épisode de la crise AFRINIC que relate l'article « *Quand les réglementations locales entrent en conflit avec les règles de gouvernance de l'internet* », paru dans La Lettre Afric n°2. Mais depuis, la crise ne s'est pas résorbée : sous administration judiciaire, AFRINIC est resté paralysé par la multiplication des procédures. L'organisation n'a pu avancer que dans l'attente d'élections, finalement prévues en 2025 et présentées comme un tournant décisif.

La préparation du scrutin n'a toutefois fait qu'amplifier les clivages. Cloud Innovation, soutenu par des structures proches comme la *Number Resource Society*, a présenté une liste prônant la libéralisation totale du marché des adresses IP et allant jusqu'à appeler à la dissolution d'AFRINIC, appuyée par une pétition en liquidation devant la Cour suprême de Maurice. En réaction, une partie de la communauté technique africaine, des membres d'AFRINIC tels que des opérateurs, fournisseurs d'accès ou acteurs institutionnels, s'est mobilisée pour défendre l'existence d'un registre régional crédible, certains allant jusqu'à envisager sa relocalisation dans un autre pays africain plus protecteur.

Une initiative intergouvernementale s'est même jointe à la bataille : Smart Africa, une organisation panafricaine lancée en 2013, regroupant plus de 30 États membres et placée sous l'égide de l'Union africaine, dont l'objectif est d'accélérer la transformation numérique du continent et de promouvoir la souveraineté numérique. Dans la crise AFRINIC, Smart Africa a pris une part active en appelant publiquement à un vote massif des membres africains lors des élections de 2025 ; en soutenant une liste de candidats jugés crédibles et représentatifs de la communauté³ ; et en dénonçant la demande de liquidation judiciaire formulée par Cloud Innovation comme une menace pour la souveraineté numérique africaine⁴.

Élections 2025 : un scrutin sous haute tension

Dans ce climat polarisé, un premier scrutin s'est tenu le 23 juin dernier et a été marqué par de nombreuses anomalies telles que des radiations inexplicables de membres ou des procurations douteuses utilisées à grande échelle. Le point culminant est survenu lorsque des représentants de Mauritius Telecom, venus voter en personne, ont découvert qu'un bulletin avait déjà été déposé en leur nom par procuration. L'incident a provoqué une altercation, l'intervention de la police et la suspension du scrutin, qui a finalement été officiellement annulé trois jours plus tard.

C'est dans ce contexte que l'ICANN a adressé, le 25 juin 2025, une lettre officielle⁵ à l'administrateur judiciaire d'AFRINIC, signalant la gravité des allégations et mettant l'organisation en demeure en vue d'un examen de conformité au regard d'ICP-2. Une seconde lettre⁶ du 3 juillet 2025 a détaillé les clarifications exigées. Le gouvernement mauricien, de son côté, a nommé un enquêteur général et adopté pour AFRINIC un statut de « société protégée » afin d'en empêcher la liquidation judiciaire tant que l'enquête est en cours.

Un nouveau scrutin a ensuite été organisé du 10 au 12 septembre et finalement conduit à l'élection d'un nouveau conseil, dont sept des huit membres étaient officiellement soutenus par Smart Africa. Malgré cette nouvelle saluée par la communauté, la situation demeure incertaine, car AFRINIC reste freinée par les procédures judiciaires engagées à son encontre et les contraintes liées à sa mise sous administration judiciaire.

De la sphère technique à l'arène politique

C'est la première fois qu'un registre régional d'internet se retrouve dans une telle situation. Mais au-delà du cas AFRINIC, cette crise inédite rappelle que le modèle des RIR repose sur la confiance, la coopération et le respect volontaire des règles collectives, mais qu'il ne prévoit pas de mécanisme clair en cas de défaillance d'un registre.

En théorie, la révocation de la reconnaissance d'un RIR par l'ICANN est tout à fait possible. Mais dans la pratique, cela n'a encore jamais été fait, ni même envisagé, faute de précédent. Une telle décision soulèverait en outre de sérieuses difficultés de continuité de service, car elle impliquerait de réattribuer en urgence la gestion de millions d'adresses IP et de maintenir la confiance des acteurs qui en dépendent. Et c'est justement ce qui reste entouré d'incertitudes : aucune procédure n'a jamais été définie pour organiser le transfert des ressources d'un RIR vers un autre, et rien n'indique clairement quelle autorité devrait en assumer la responsabilité.

3. <https://smartafrica.org/fr/candidats-soutenus-par-la-communaute-pour-les-elections-du-conseil-dadministration-dafrinic-2025/>

4. <https://smartafrica.org/smart-africa-statement-on-the-coordinated-continental-response-safeguarding-africas-digital-sovereignty/>

5. <https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/lindqvist-to-dabee-25jun25-en.pdf>

6. <https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/lindqvist-to-dabee-03jul25-en.pdf>

À d'autres niveaux de la gouvernance de l'internet, des garde-fous ont pourtant d'ores et déjà été mis en place. Lors de la transition de 2016 qui a mis fin à la tutelle du gouvernement des États-Unis sur la gestion de l'IANA, la communauté mondiale a instauré des mécanismes de responsabilité⁷ permettant, en dernier recours, de retirer à l'ICANN la gestion des fonctions IANA si elle venait à manquer à ses engagements. Du côté du DNS, un rapport du RSSAC⁸ a quant à lui proposé la création d'un mécanisme de révocation des opérateurs de serveurs racine en cas de manquement. Cette piste est aujourd'hui encore à l'étude dans le cadre des travaux du *RSS Governance Working Group*, et certaines propositions sont actuellement soumises à consultation publique. Ces évolutions montrent qu'il est possible de renforcer encore la résilience du modèle.

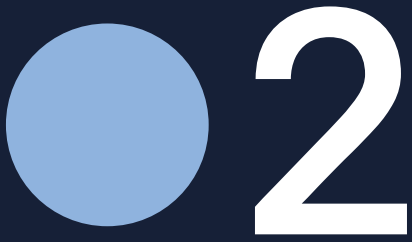
La crise AFRINIC rappelle aussi une autre réalité : la gouvernance technique ne peut pas être totalement isolée du politique. Quand un registre est fragilisé, il n'existe aujourd'hui aucun mécanisme clair pour garantir la continuité de sa mission, alors même qu'il s'agit d'une fonction critique pour l'économie numérique. Or les gouvernements peuvent jouer un rôle de protection. L'implication de Smart Africa dans le cas d'AFRINIC en est un exemple : plusieurs États africains se sont mobilisés non pas pour administrer directement les ressources, mais pour défendre la légitimité du registre régional et dénoncer les tentatives de liquidation comme une atteinte à la souveraineté numérique du continent.

Ce type d'intervention dessine une piste possible : celle d'un engagement politique qui vienne renforcer la résilience du modèle multi-acteurs, sans se substituer aux communautés techniques qui en restent le cœur. Car l'enjeu n'est pas ici de réformer un système technique qui fonctionne, mais d'assurer que les règles collectives soient respectées et protégées. Cela suppose un dialogue renforcé entre gouvernements et acteurs techniques, pour que chacun joue son rôle — les premiers comme garants du cadre, les seconds comme gestionnaires neutres des ressources.

En définitive, la crise AFRINIC agit comme un révélateur. Elle montre qu'au-delà des infrastructures, solides et résilientes, c'est l'architecture institutionnelle de la gouvernance de l'internet qui reste vulnérable face aux chocs. Le cas africain est inédit, mais il pourrait faire école : il interroge la capacité du modèle multi-acteurs à se protéger lui-même lorsqu'un de ses piliers vacille. Faut-il inscrire dans les règles communes des mécanismes d'ultime recours, ou compter sur l'engagement politique des États pour en garantir la stabilité ? C'est peut-être dans l'articulation entre ces deux dimensions, technique et politique, que se jouera la prochaine étape de la gouvernance mondiale de l'internet.

7. *IANA Stewardship Transition Proposal*, ICANN, 2016 : <https://www.icann.org/en/system/files/files/iana-stewardship-transition-proposal-10mar16-en.pdf>

8. *RSSAC037: A Proposed Governance Model for the DNS Root Server System*, ICANN Root Server System Advisory Committee (RSSAC), 2018 : <https://itp.cdn.icann.org/en/files/root-server-system-advisory-committee-rssac-publications/rssac-037-15jun18-en.pdf>



SMSI+20: dernière ligne droite avant l'adoption de la résolution finale

- Deux décennies après le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) à Tunis en 2005, les Nations unies en conduisent cette année la revue à 20 ans. L'objectif est double: dresser un bilan des progrès réalisés et des difficultés persistantes, et ajuster le cadre de coopération internationale face aux enjeux numériques actuels. Cette revue intervient dix ans après la précédente en 2015, dans un environnement institutionnel devenu plus dense, marqué par l'adoption du Pacte Numérique Mondial en 2024, le suivi des Objectifs de développement durable (ODD) et la création de nouveaux mécanismes onusiens sur l'intelligence artificielle et les données, et par la transformation rapide des technologies et des usages numériques.

Une version 0 publiée à l'été 2025

En janvier 2025, le Président de l'Assemblée générale avait nommé les représentants permanents du Kenya et de la Lituanie comme co-facilitateurs pour conduire les consultations intergouvernementales sur les modalités de la revue. Comme nous l'expliquions dans *La Lettre Afnic n°9*, cette première étape avait abouti à une reprise à l'identique des modalités de la précédente revue à 10 ans.

En avril 2025, deux nouveaux co-facilitateurs ont été désignés, les représentants permanents de l'Albanie et du Kenya, chargés de piloter la revue de fond. Au terme de consultations inclusives auxquelles l'Afnic a notamment pris part, ils ont publié à la fin de l'été leur version 0 (dite *Zero Draft* en anglais)⁹, premier projet de document final reflétant les contributions issues du processus consultatif.

Un agenda serré jusqu'au sommet de décembre 2025

Entre la publication du *Zero Draft* à la fin de l'été 2025 et le sommet de haut niveau prévu en décembre, plusieurs grands rendez-vous :

- **13 et 14 octobre 2025 : consultations multipartites**
Ateliers organisés par l'UNDESA, réunissant gouvernements, secteur privé, société civile et communauté technique pour discuter du *Zero Draft* et proposer des ajustements.
- **Du 15 au 21 octobre 2025 : réunions préparatoires**
Deuxième session intergouvernementale à New York, complétée par plusieurs journées de négociations informelles, visant à travailler sur une première révision du projet de déclaration.
- **Du 25 au 30 octobre 2025 : consultations lors de l'ICANN84**
Présence des co-facilitateurs lors de l'ICANN84 à Dublin pour recueillir les retours de la communauté sur le *Zero Draft*, dans le cadre d'une session de consultation dédiée.
- **Courant novembre 2025 : « First Draft »**
Première version révisée du projet de déclaration, préparée par les co-facilitateurs sur la base des contributions et des discussions d'octobre, et appelée à être discutée et modifiée autant de fois que nécessaire avant la réunion finale de décembre.
- **16 et 17 décembre 2025 : réunion de haut niveau**
Le SMSI+20 se conclura à New York par l'adoption de la déclaration finale lors d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale.

Une première base solide pour la suite des négociations...

Au-delà du rappel de la vision initiale du SMSI, ce projet de texte d'une vingtaine de pages met en avant plusieurs sujets clés pour l'avenir du numérique en général et de l'internet en particulier, qui reflètent à la fois les attentes exprimées lors des consultations et les tensions persistantes entre États et parties prenantes :

Gouvernance de l'internet

Le projet reprend la définition de Tunis et rappelle que toutes les parties prenantes — États, secteur privé, société civile, communauté technique — ont un rôle dans la gouvernance de l'internet. Il affirme que l'internet doit rester un réseau mondial ouvert et rejette explicitement l'hypothèse d'une fragmentation. Autre sujet d'importance, le *Zero Draft* prévoit également de renforcer et de pérenniser le Forum sur la Gouvernance de l'Internet (FGI), en intégrant ses résultats aux autres processus internationaux. Les déclinaisons nationales et régionales sont également mentionnées dans le texte.

Droits humains et inclusion numérique

Le projet de déclaration insiste sur la nécessité de protéger les droits humains dans l'espace numérique, en se référant explicitement à la Déclaration universelle. Le texte reconnaît aussi la persistance de fractures numériques profondes : plusieurs milliards de personnes restent mal ou non connectées, et beaucoup d'États ne disposent pas des capacités suffisantes pour participer aux processus internationaux. Le renforcement de ces capacités est présenté comme essentiel. L'inclusion sociale et l'égalité femmes-hommes sont rappelées comme principes transversaux, qui doivent s'appliquer à l'ensemble des politiques numériques.

Modernisation des lignes d'action

Les lignes d'action définies en 2005 sont appelées à évoluer : dans cette version zéro, il est proposé d'ajouter des feuilles de route opérationnelles assorties de mesures concrètes et d'indicateurs. Celles-ci seraient alignées avec les ODD afin d'assurer une meilleure cohérence entre politiques numériques et Agenda 2030. Le périmètre serait élargi à des enjeux absents en 2005 : intelligence artificielle, gouvernance des données, droits de propriété intellectuelle ou cybersécurité. Si elle fait encore largement débat, l'idée est de rendre le suivi plus concret, mais aussi d'intégrer les défis émergents dans le cadre du SMSI.

Articulation avec le Pacte Numérique Mondial

Enfin, le texte cherche à arrimer le SMSI+20 au Pacte Numérique Mondial adopté en 2024¹¹. Le *Zero Draft* propose que le suivi du SMSI et celui du Pacte soient coordonnés, avec un passage par l'ECOSOC (le Conseil économique et social des Nations Unies) et des mécanismes conjoints de reporting. Cette articulation est présentée comme devant permettre d'éviter la duplication des travaux et d'accroître la cohérence d'ensemble de la gouvernance numérique internationale.

9. *SMSI+20: la gouvernance d'internet à l'heure du grand bilan*, La Lettre Afnic n°9, avril 2025 : <https://www.afnic.fr/wp-media/uploads/2025/04/La-Lettre-Afnic-9.pdf>

10. https://publicadministration.desa.un.org/sites/default/files/2021-04/2025/WSIS%2B20_ZERO_DRAFT.pdf

11. *Le Pacte Numérique Mondial a été adopté*, Lettre Afnic n°7, novembre 2024 : <https://www.afnic.fr/wp-media/uploads/2024/11/Lettre-afnic-V2-2-1-2.pdf>

... mais qui contient encore des fragilités

Dans l'ensemble, le *Zero Draft* constitue une base solide pour les négociations qui s'annoncent. Mais si aucun point de désaccord majeur ne s'y dessine à ce stade, plusieurs aspects demeurent toutefois sensibles. Ils traduisent des divergences persistantes entre États et parties prenantes, et laissent ouvertes des questions de mise en œuvre qui devront être tranchées dans les prochaines étapes de la négociation :

Risques de chevauchement institutionnel

Les observateurs notent tout d'abord un risque de chevauchement et de fragmentation institutionnels. En effet, de nouvelles instances issues du Pacte Numérique Mondial, telles que le Dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA ou le Panel scientifique annoncé par le Secrétaire général, émergent parallèlement au cadre du SMSI. Or, si le *Zero Draft* salue leur existence, il ne précise pas clairement comment s'articuleront le suivi du SMSI et ces initiatives, ni comment des « ponts » (*feedback loops*) pourront être créés entre elles. Sans coordination explicite (et de qui ?), on peut craindre une duplication des efforts ou un éclatement des débats, là où l'objectif affiché est au contraire l'intégration. Par exemple, qui du FGI ou du nouveau Dialogue sur l'IA aura la main sur les questions d'éthique et de réglementation de l'intelligence artificielle ? Le texte affirme l'importance d'éviter la fragmentation des approches, mais les mécanismes concrets pour y parvenir restent à préciser dans les négociations à venir.

Développement et solidarité numérique

Ensuite, des divergences persistent sur les priorités. La question du développement numérique équitable oppose encore certaines délégations. Le *Zero Draft* met fortement l'accent sur la solidarité numérique Nord-Sud (financement, renforcement des capacités, transfert de technologie) pour que les pays en développement puissent pleinement bénéficier de la société de l'information. Cependant, si certains États souhaitent aller plus loin sur le droit au développement et la réduction des inégalités, d'autres insistent sur la liberté d'innovation et redoutent des engagements financiers trop contraignants.

Impact environnemental

De même, l'impact environnemental du numérique constitue un sujet potentiellement clivant. Le projet consacre plusieurs paragraphes aux enjeux de durabilité écologique : il salue l'apport des technologies numériques pour surveiller le climat, optimiser les systèmes d'alerte et améliorer l'efficacité énergétique. Mais il exprime aussi une préoccupation face à la hausse de la consommation énergétique liée aux TIC et aux déchets électroniques, appelant à minimiser le coût environnemental du numérique et à promouvoir une économie circulaire des équipements. Si tout le monde s'accorde sur le principe d'un numérique plus vert, le degré d'engagement contraignant en la matière pourrait faire débat entre pays industrialisés et économies émergentes, soucieuses de ne pas brider leur développement numérique.

Financement et renforcement des capacités

Enfin, la question cruciale des moyens demeure en suspens. Le *Zero Draft* multiplie les objectifs (connecter les non-connectés, protéger les droits, financer le FGI, former aux compétences numériques, etc.), mais sans toujours préciser les ressources ou mécanismes de mise en œuvre. Par exemple, s'il appelle le Secrétaire général à proposer des solutions de financement pour le FGI, il ne crée pas en soi de ressources propres ou de fonds dédié, ni n'identifie de contributions nouvelles.

De manière générale, les promesses en matière de financement et de renforcement des capacités ne sont pas accompagnées de stratégies concrètes ou de chiffres, ce qui laisse planer un doute sur leur réalisation effective. Plusieurs acteurs plaident donc pour qu'au fil des négociations, ces aspects soient clarifiés, par exemple via des engagements plus fermes des États, un plus grand rôle des institutions financières internationales ou du secteur privé pour investir dans l'inclusion numérique, ou encore par la mutualisation des efforts de formation et transfert technologique. L'issue des pourparlers déterminera dans quelle mesure le discours du *Zero Draft* pourra se traduire en actions tangibles sur le terrain.

Une revue décisive pour la gouvernance numérique mondiale

Le SMSI+20 constitue une étape charnière : il doit confirmer la pertinence du cadre défini en 2005, tout en l'adaptant aux mutations profondes du numérique et de ses usages. L'enjeu n'est pas uniquement institutionnel. Il touche directement l'internet, dont la gouvernance reste le cœur du débat : préserver un réseau mondial ouvert, unifié et interopérable, gouverné de manière multipartite, face aux risques croissants de fragmentation.

Le succès de la revue dépendra de la capacité des États et des parties prenantes à transformer les principes communs en engagements concrets, qu'il s'agisse de droits humains, de solidarité numérique ou de financement. À l'approche du sommet de décembre, il revient à l'ensemble des acteurs impliqués d'assurer que la prochaine décennie numérique repose sur un internet ouvert et de confiance, en cohérence avec les valeurs défendues de longue date par la communauté technique et par la France.





Un forum pour renforcer la voix des pays francophones dans les débats internationaux sur la gouvernance du numérique et de l'IA

● Le premier Forum francophone de la gouvernance du numérique et de l'intelligence artificielle s'est tenu les 5 et 6 juillet derniers à Genève, réunissant des acteurs issus d'horizons géographiques et institutionnels variés mais unis par la langue et la culture francophones. Initié par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et une coalition d'organisations partenaires, dont l'Afnic, Smart Africa ou encore Internet Society, ce forum, organisé en amont de la réunion de haut niveau SMSI+20, visait à créer un espace de dialogue ouvert entre ses plus de 200 participants. Tous issus de l'espace francophone, ils représentaient tout aussi bien des gouvernements que les milieux académiques et techniques, le secteur privé, les organisations internationales et la société civile.

À la croisée des chemins : inclusion, diversité et souveraineté numérique

Placée sous le thème « *La gouvernance internationale du numérique et de l'IA : à la croisée des chemins* », la séance d'ouverture a donné le ton avec un panel de haut niveau réunissant des personnalités telles que Amandeep Singh Gill, envoyé spécial de l'ONU pour la technologie, Tawfik Jelassi, sous-directeur général de l'UNESCO pour la communication et l'information, Lacina Koné, directeur général de l'alliance Smart Africa, ou encore Luc Julia, directeur scientifique chez Renault. Ensemble, ils ont débattu de souveraineté numérique, d'inclusion, d'innovation, d'éthique, dans un contexte où les technologies évoluent à grande vitesse et où les tensions géopolitiques s'intensifient.

Ce dialogue en français, à l'écart des cadres habituels largement influencés par les cultures anglo-saxonnes, a permis de confronter des visions parfois divergentes entre, par exemple, les pays du Nord et du Sud, tout en instaurant un cadre de confiance propice à des échanges ouverts et constructifs. Quelques jours avant le Forum, Henri Monceau, représentant de la Francophonie à l'ONU à Genève, rappelait que « *Le numérique ne peut être gouverné par deux blocs, au risque d'une nouvelle colonisation* »¹².



Le numérique ne peut être gouverné par deux blocs, au risque d'une nouvelle colonisation

Une analyse qui rejoint les préoccupations exprimées lors du Forum de voir la gouvernance technologique dominée par quelques grandes puissances. Face à ces enjeux de souveraineté et d'équité, les participants ont souligné l'urgence de renforcer les capacités locales, de mutualiser les ressources et de mieux coordonner les positions francophones dans les grandes enceintes internationales.

Au fil des discussions, trois priorités se sont dégagées :

- L'inclusion numérique, pour garantir à chacun un accès équitable aux technologies dans l'ensemble de l'espace francophone ;
- La diversité culturelle et linguistique dans les environnements numériques, afin d'assurer un écosystème pluriel valorisant les langues et cultures francophones, en particulier face à l'IA et aux grandes plateformes internationales ;
- Et la gouvernance des données, abordée sous l'angle de la souveraineté technologique, de la régulation et de l'éthique du numérique.

Si l'objectif d'inclusion par le déploiement d'infrastructures et le renforcement des compétences a fait consensus, ce sont surtout les deux enjeux liés à la diversité linguistique et à la « découvrabilité » des contenus francophones (c'est-à-dire leur visibilité et leur accessibilité dans l'environnement numérique) qui ont suscité les débats les plus vifs au cours du Forum. Ces thèmes incarnent en effet le défi d'un numérique réellement multiculturel à l'ère des algorithmes globalisés.

Diversité culturelle et IA : préserver la pluralité linguistique

Comment garantir que l'essor du numérique et de l'intelligence artificielle ne se traduise pas par un appauvrissement culturel ? Cette question a été centrale à Genève. L'espace francophone est par essence diversifié, rassemblant plus d'un millier de langues et de cultures différentes autour de la langue française. Les participants ont rappelé qu'à l'échelle mondiale, la diversité culturelle et linguistique n'est pas un sujet secondaire mais un véritable enjeu : il en va de la préservation des identités, du développement économique, social, scientifique et éducatif des communautés et, in fine, de la souveraineté numérique des États.

Or, les systèmes d'IA actuels et les grandes plateformes internationales sont souvent dominés par des logiques uniformisantes, biaisées en faveur de contenus anglophones ou calibrées selon des jeux de données majoritairement occidentaux. Le risque, souligné notamment par des représentants africains, est de voir se creuser une fracture numérique culturelle : de nombreuses langues nationales ou locales parlées en Afrique, y compris des langues de plusieurs dizaines de millions de personnes comme le wolof, le lingala ou le swahili, ne disposent pas de corpus de données numériques suffisamment étoffés pour alimenter les IA. Si rien n'est fait, ces cultures pourraient se retrouver invisibilisées dans l'espace numérique mondial.

Face à ce constat, plusieurs intervenants ont plaidé pour adapter l'IA aux spécificités culturelles de chaque région du monde. Luc Julia, figure française de l'IA, a marqué les esprits en appelant à « *biaiser les IA* » de façon assumée sur le plan linguistique et culturel. Selon lui, les biais culturels dans les jeux de données ne sont pas un problème mais une nécessité pour éviter l'homogénéisation. « *Biaisons les données, sinon culturellement on n'existe pas* », a-t-il affirmé lors du panel d'ouverture, appelant à développer des IA ancrées dans chaque aire culturelle, française, européenne, africaine, asiatique... À contre-courant du discours dominant en faveur d'IA prétendument neutres, Luc Julia soutient ainsi qu'il faut assumer les différences de pensée et les refléter dans les systèmes intelligents. Cette vision a trouvé un écho favorable auprès de nombreux participants, conscients que la pluralité linguistique doit être activement protégée dans la révolution numérique en cours.

12. <https://www.tdg.ch/ia-et-numerique-crainte-dune-nouvelle-colonisation-249578321535>

La découvrabilité des contenus francophones face aux algorithmes globaux

Corollaire de la question de la diversité, le thème de la découvrabilité des contenus francophones a occupé une place de choix dans les échanges. Derrière ce terme encore méconnu se cache un enjeu concret : celui de la visibilité spontanée des contenus en français ou issus des pays francophones sur internet.

Dans l'écosystème numérique actuel, largement façonné par des plateformes commerciales anglo-saxonnes, il est souvent plus facile pour un internaute moyen de tomber sur une vidéo virale américaine que sur un documentaire africain francophone, ou de voir remonter dans son fil d'actualité des articles en anglais plutôt que des analyses publiées en français. Cela s'explique par des algorithmes de recommandation optimisés pour maximiser l'engagement et les revenus publicitaires, souvent au détriment de la diversité linguistique et géographique des contenus proposés.

Pour la francophonie, il s'agit là d'un défi stratégique. Car découvrir spontanément des contenus issus de l'espace francophone sur internet permet de préserver l'identité des publics francophones et de favoriser le développement des industries culturelles locales. Il en va également de la pluralité de l'information accessible en ligne, condition indispensable à la diversité des opinions et à la démocratie.

Des pistes d'action pour des contenus francophones plus nombreux et plus visibles

Plusieurs orientations concrètes ont été évoquées lors du Forum pour répondre aux enjeux de diversité culturelle et de découvrabilité. La première consiste à produire et numériser davantage de contenus en langues locales et en français. Cet effort permettrait d'alimenter les systèmes d'intelligence artificielle et les bases de connaissances avec des données plus variées, reflétant la richesse linguistique de l'espace francophone.

Les participants ont également souligné l'importance d'intégrer des critères de diversité culturelle dans le développement des algorithmes. Adapter les systèmes de recommandation ou de classement afin qu'ils mettent en avant des créations locales contribuerait à préserver la pluralité des expressions culturelles.

Une autre piste évoquée consiste à développer des modèles de langage spécifiques à chaque aire linguistique. De tels outils permettraient de mieux prendre en compte les particularités culturelles et idiomatiques des communautés francophones dans toute leur diversité.

Enfin, l'amélioration du référencement des contenus francophones a été identifiée comme un levier essentiel pour renforcer leur visibilité en ligne. Mieux indexer ces contenus dans les moteurs de recherche faciliterait leur accès et contribuerait à leur diffusion auprès d'un public plus large.

Un dialogue francophone à poursuivre

En réunissant ainsi les pays francophones autour de problématiques communes, ce Forum a démontré la richesse d'un dialogue mené « en famille », c'est-à-dire dans un espace de confiance lié par la langue française et des références culturelles partagées. Des différences de vision sont naturellement apparues, notamment quant aux priorités immédiates : quand les uns insistent sur la régulation des géants du numérique ou la protection des données personnelles, les autres rappellent l'urgence de combler le fossé numérique en termes d'accès et d'infrastructures. Mais ces approches ne sont pas antagoniques et le cadre francophone a offert un terrain neutre pour les concilier.

Cette première édition du Forum francophone de la gouvernance du numérique et de l'IA pourrait bien faire école. Organismes et participants ont exprimé le souhait de pérenniser cet espace de concertation francophone sur le numérique, à la fois comme réseau d'influence (en amont de grands rendez-vous tels que le SMSI ou les sommets sur l'IA) et comme lieu de partage d'expériences entre pairs. Comme l'a déclaré Caroline St-Hilaire, administratrice de l'OIF, en ouverture de l'événement, ce Forum est une plateforme d'action essentielle pour renforcer l'inclusion numérique, promouvoir la souveraineté des données et encourager le développement de modèles de langage adaptés. Les résultats de cette rencontre genevoise montrent en tout cas que la francophonie numérique s'organise et entend peser de tout son poids pour un numérique plus divers, équitable et inclusif. Les participants ont en effet exprimé leur volonté de prolonger le dialogue, de l'inscrire dans la durée et, pourquoi pas, de donner naissance à un véritable agenda francophone de la gouvernance du numérique dans les années à venir.

Derrière l'IA, un défi : absorber les flux toujours plus volumineux de données

À Genève, les discussions ont mis en avant la diversité culturelle, la souveraineté technologique et la gouvernance des données. Mais derrière ces enjeux politiques et sociétaux se cachent aussi des questions très concrètes d'architecture technique. L'essor de l'intelligence artificielle, et plus largement du numérique, entraîne une explosion des échanges entre systèmes, objets connectés et infrastructures. La maîtrise de ces flux devient aujourd'hui une condition de soutenabilité et, in fine, un enjeu de gouvernance.

C'est à ce défi précisément que s'attaque le protocole SCHC (*Static Context Header Compression*). En réduisant la taille des informations transmises grâce à des mécanismes de compression adaptés, il permet de limiter la charge sur les réseaux, tant en termes de bande passante que de consommation d'énergie. Une nécessité à l'heure où l'architecture existante ne saurait absorber indéfiniment l'inflation des volumes de données générés.

L'Afnic, aux côtés d'IMT Atlantique, a d'ailleurs choisi d'investir ce terrain avec le lancement en janvier dernier d'une chaire de recherche dédiée¹³. Son objectif : approfondir le développement de SCHC et explorer ses applications dans des secteurs stratégiques comme les smart grids, les télécommunications ou encore la finance. Un travail illustrant une conviction forte : la gouvernance du numérique passe aussi par la maîtrise de protocoles et de normes, parfois discrets mais essentiels pour accompagner l'évolution des usages.



13. <https://www.imt-atlantique.fr/fr/recherche-innovation/collaborer/chaire/schc>

04

Brève

La Commission européenne prépare un forum multipartite pour accompagner le déploiement de NIS2

Lors de la réunion IEPG (Internet Engineering and Planning Group) organisée à l'IETF 123 à Madrid en juillet dernier, la Commission européenne a annoncé travailler à la création d'un Forum multipartite sur le déploiement des standards internet, en lien direct avec la mise en œuvre de la directive NIS2.

L'objectif affiché est d'accompagner les acteurs européens dans le déploiement effectif de standards existants, essentiels à la résilience du réseau. Ce forum n'a en effet pas pour vocation d'élaborer de nouvelles normes, mais d'identifier, encourager et faciliter l'adoption de standards déjà disponibles afin de répondre aux exigences de cybersécurité fixées par NIS2. Quatre thématiques techniques prioritaires ont d'ores et déjà été identifiées : protocoles de communication de la couche réseau (par ex. IPv6), sécurité du DNS, protocoles de sécurité des courriels, ainsi que sécurité et hygiène du routage internet.

Le forum, dont le lancement est prévu à la fin de cette année avec une première série d'ateliers thématiques, devrait réunir un large éventail de parties prenantes : administrations publiques, opérateurs, industriels, communautés techniques et académiques. Cette initiative traduit la volonté de la Commission de compléter le cadre intergouvernemental de l'actuel groupe de coopération NIS par une approche ouverte et collaborative, associant l'ensemble de l'écosystème internet.



Les prochains événements auxquels l'Afnic participe :

● 7 au 12 mars 2026

[ICANN 85](#)

Mumbai, Inde

● 18 au 22 mai 2026

[RIPE 92](#)

Edinburgh, Écosse

● 14 au 20 mars 2026

[IETF 125](#)

Shenzhen, Chine

● 8 au 11 juin 2026

[ICANN 86](#)

Séville, Espagne

● 16 et 17 mai 2026

[OARC 46](#)

Edinburgh, Écosse

● 18 au 24 juillet 2026

[IETF 126](#)

Vienne, Autriche



Votre contact

lalettre@afnic.fr

Directeur de publication: Pierre Bonis

Afnic | www.afnic.fr

7 avenue du 8 Mai 1845,
78280 Guyancourt